

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juillet 2010**

**CP 10/07-13**

*L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Vigié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;*

*Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.*

**AMENAGEMENT DES RD 33/VC 2, RD 820 et RD 813  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 33 / VC 2, RD 820 et RD 813.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 7 et 28 juin 2010 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90% et délai d'exécution 10 % .

**RD 33/ VC 2 - PR 8+363 – Aménagement de carrefour - CAYLUS**

Montant : 96 504,45 € HT

Délai d'exécution : 7 semaines

Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 820 - PR 0+000 à 0+200 – Reprofilement de la couche de roulement  
MONTPEZAT DE QUERCY

Montant : 55 443,50 € HT  
Délai d'exécution : 1,5 semaines  
Attributaire : Société SACER ATLANTIQUE (31)

RD 813 - PR 28+385 à 29+530 - Reprofilement de la couche de roulement  
CASTELSARRASIN

Montant : 158 618,00 € HT  
Délai d'exécution : 2 semaines  
Attributaire : Société MALET (82)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 7 et 28 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 33/ VC 2, RD 820 et RD 813 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 33/ VC 2 - PR 8+363 – Aménagement de carrefour - CAYLUS

Montant : 96 504,45 € HT  
Délai d'exécution : 7 semaines  
Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 820 - PR 0+000 à 0+200 – Reprofilement de la couche de roulement  
MONTPEZAT DE QUERCY

Montant : 55 443,50 € HT

Délai d'exécution : 1,5 semaines

Attributaire : Société SACER ATLANTIQUE (31)

RD 813 - PR 28+385 à 29+530 - Reprofilement de la couche de roulement  
CASTELSARRASIN

Montant : 158 618,00 € HT

Délai d'exécution : 2 semaines

Attributaire : Société MALET (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,